

«Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015/2016»

Conclusions et recommandations du CESGR

Remarque sur la forme / genre générique

Pour une meilleure lisibilité, il est fait usage dans ce document du masculin générique.

Remarques préliminaires

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du CESGR le 12 mars 2015 à Libramont, le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (IBA/OIE) s'est vu une nouvelle fois confier la tâche d'élaborer le « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015/2016 ».

La structure en deux parties arrêtée par l'Assemblée Générale du CESGR dès 2012 a été conservée pour le rapport actuel. Celle-ci se fonde d'une part sur un catalogue fixe d'indicateurs visant entre autres à déterminer le positionnement de la Grande Région par rapport aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et, d'autre part, sur un thème phare.

Sous la présidence wallonne, le CESGR a défini l'industrie comme thème phare du rapport.

Nous adressons nos remerciements à la présidence wallonne du sommet pour avoir de nouveau confié l'élaboration du « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région » au réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE).

Grâce au présent rapport, le CESGR sera à même de fonder les débats politiques actuels en matière d'économie et d'affaires sociales sur des données vérifiables. Un enjeu de taille, au vu du contexte et de la qualité des données, que les auteurs ont su relever avec brio, lesquels méritent un remerciement tout particulier.

Les travaux d'élaboration du présent rapport ont été accompagnés par un groupe de suivi créé à cet effet et présidé par Bettina Altesleben. Un échange permanent sur les contenus du document a pu ainsi être garanti entre les auteurs du rapport et le CESGR. Le réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE) a présenté le «Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015/2016» dans les délais demandés. Par les présentes recommandations, le groupe de suivi entend proposer à l'assemblée plénière du CESGR une prise de position sur les résultats du présent rapport et adresser des recommandations au sommet dans certains champs d'action.

Résumé

A Catalogue d'indicateurs

Population

Le CESGR recommande de renforcer davantage la coopération dans la Grande Région, afin de permettre une meilleure répartition des impacts de ces évolutions démographiques négatives entre ses territoires.

Economie

Suite à l'effondrement économique lors de la crise de 2008/2009, on a pu observer un redressement sensible dans tous les territoires de la Grande Région. En 2014 et 2015, tous les secteurs économiques ont pu bénéficier d'une création de valeur ajoutée brute en hausse. Néanmoins, la contribution du secteur de la production dans la création de valeur ajoutée en Grande Région continue à régresser, légèrement mais sûrement, par rapport à celle du secteur des services.

En raison de la forte interconnexion entre les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat, une évolution positive de l'industrie aura un impact sensible également sur ces secteurs économiques. Dans ce contexte, le CESGR estime que les efforts entrepris dans tous les territoires de la Grande Région afin de maintenir la création de valeur ajoutée dans le secteur industriel et d'en améliorer la dimension innovante seront intensifiés et renforcés.

Le présent rapport ne permet de formuler que des conclusions partielles en matière de coûts du travail et de productivité du travail. Les dispositions légales et modèles de couverture sociale relèvent encore des entités nationales et la durée du temps de travail répond respectivement à des traditions différentes, ce qui limite la possibilité de comparaison entre les territoires de la Grande Région.

Le CESGR se félicite du fait que les dépenses en recherche et développement ont augmenté continuellement en Grande Région au fil des ans et ont ainsi presque atteint le niveau des 28 de l'UE. Il sera cependant nécessaire de déterminer des stratégies permettant de compenser sur le long terme le manque d'implication du secteur privé, notamment en Sarre et en Lorraine, et d'atteindre les objectifs de l'Europe 2020.

Emploi et marché du travail

Le moteur de croissance de l'emploi en Grande Région reste de loin le Grand-Duché de Luxembourg. Il est réjouissant de constater qu'à l'exception de la Lorraine, toutes les régions ont enregistré, ne serait-ce qu'à un niveau modeste, une évolution positive. En raison des fortes disparités régionales, le CESGR recommande de poursuivre les efforts transfrontaliers en Grande Région pour l'intégration du marché du travail.

Malgré une évolution positive, la Grande Région n'a pas encore atteint l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant un taux d'emploi de 75%. Ainsi, le CESGR recommande de mieux exploiter les potentiels, notamment des femmes et des seniors, en augmentant encore davantage leurs chances de trouver un emploi. Des efforts particuliers doivent par ailleurs être entrepris afin d'améliorer les chances d'emploi des jeunes.

La dynamique de baisse du chômage en Grande Région a faibli pendant la période 2010-2015. Ceci est dû d'une part à une légère hausse en Lorraine et au Luxembourg et d'autre part à une di-

minution plus faible que les années précédentes en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. Il est effrayant de constater notamment que 47,7% des chômeurs sont touchés par le chômage de longue durée. La capacité d'intégration du marché de l'emploi n'est pas suffisante pour le groupe important des chômeurs de longue durée. Ainsi, le CESGR est d'avis qu'une politique ciblée du marché de l'emploi est nécessaire afin de lutter contre le chômage de longue durée dans tous les territoires de la Grande Région.

La stratégie Europe 2020 de l'Union européenne prend davantage en considération le problème de l'exclusion des jeunes face à l'éducation, la formation et l'emploi. Dans la Grande Région, on constate également un taux élevé du chômage des jeunes et une part importante de jeunes déscolarisés et sans formation. Au vu des évolutions démographiques et eu égard au débat en cours par endroits concernant le besoin en main d'œuvre qualifié, le CESGR recommande de proposer davantage d'offres contribuant à l'intégration des jeunes mais aussi des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

Le moteur de croissance de l'emploi en Grande Région reste de loin le Grand-Duché de Luxembourg. Il est réjouissant de constater qu'à l'exception de la Lorraine, toutes les régions ont enregistré, ne serait-ce qu'à un niveau modeste, une évolution positive. En raison des fortes disparités régionales, le CESGR recommande de poursuivre les efforts transfrontaliers en Grande Région pour l'intégration du marché du travail.

Malgré une évolution positive, la Grande Région n'a pas encore atteint l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant un taux d'emploi de 75%. Ainsi, le CESGR recommande de mieux exploiter les potentiels, notamment des femmes et des seniors, en augmentant encore davantage leurs chances de trouver un emploi. Des efforts particuliers doivent par ailleurs être entrepris afin d'améliorer les chances d'emploi des jeunes.

Education

Une économie moderne basée sur la connaissance a besoin d'une main d'œuvre qualifiée bien formée. En dehors de la part croissante de diplômés de l'enseignement supérieur, elle continue également de nécessiter de personnel qualifié et spécialisé. Le CESGR en appelle donc de nouveau au sommet pour maintenir une offre de formation la plus diversifiée possible, afin de former une main d'œuvre qualifiée la plus variée possible pour l'avenir de la Grande Région.

Afin d'assurer la cohésion sociale dans la Grande Région et d'exploiter les potentiels existants en termes de travailleurs sur le marché du travail grand-régional, le CESGR recommande de pallier les déficits actuels dans le secteur de l'éducation et de la formation. Cela vaut particulièrement pour la problématique des jeunes sans diplôme scolaire ni formation.

Le CESGR recommande un échange plus intense dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'inciter plus d'adultes à suivre une formation ou un enseignement et de les informer sur les offres correspondantes. A l'échelle européenne comme au sein de la Grande Région, l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas encore une réalité pour la grande majorité des adultes et des efforts considérables sont encore à fournir afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2020.

Conditions de vie

Compte tenu des disparités considérables entre les différents territoires de la Grande Région en termes de revenus des ménages, un équilibrage des conditions de vie au sein de la Grande Région semble difficile.

Les personnes disposant d'un niveau de qualification faible sont particulièrement touchées par la pauvreté. Des investissements accrus dans la formation des jeunes permettent d'augmenter leurs chances de carrière et diminuent le risque de pauvreté. La diminution du risque de pauvreté tient à cœur au CESGR et tous les partenaires de la Grande Région doivent y œuvrer, afin de préserver la cohésion sociale.

Le faible taux d'inflation est dû en grande partie aux prix actuellement bas de l'énergie. Les économies engendrées devraient, selon le CESGR, être investies de façon ciblée dans les efforts fournis pour une consommation d'énergie économe et efficace. Cela permettrait d'amortir à l'avenir, du moins en partie, des dépenses croissantes en énergie.

B Axe thématique «L'industrie dans la Grande Région»

La Grande Région subit en permanence des mutations structurelles. Il en résulte, dans les diverses composantes régionales, des structures économiques revêtant des formes quelquefois très différentes. Le CESGR retient néanmoins que l'industrie, en raison de son lien étroit avec les services en amont et en aval, demeure l'un des principaux piliers de l'économie de la Grande Région.

Le CESGR se félicite expressément qu'après des années de désindustrialisation, de nouvelles stratégies de politique industrielle soient développées et mises en œuvre dans toutes les composantes régionales. Toutefois, les entreprises industrielles de la Grande Région étant fortement dépendantes des exportations, les stratégies régionales n'ont qu'une portée limitée. Afin de promouvoir la compétitivité de l'industrie et l'avenir de bons emplois dans ce secteur, un large consensus est également nécessaire au niveau de la Grande Région pour favoriser le dialogue dans le domaine de la politique industrielle. Etant donné que l'UE définit des conditions cadres strictes en la matière, il est nécessaire de mener ce dialogue également avec les institutions communautaires et de s'engager auprès de ces dernières en faveur d'un renforcement de la base industrielle en Europe et au sein de la Grande Région.

Les termes d'une ré-industrialisation de l'Europe doivent être clairement posés. A cet égard, il est important du point de vue du CESGR que les aspects industriels, climatiques ou relatifs à la politique de l'emploi soient traités de manière équivalente. Le CESGR propose d'associer, au niveau de la Grande Région, les intérêts communs des unions patronales, des syndicats ainsi que des représentants des PME en matière de politique industrielle afin de convaincre, ensemble, les responsables politiques, également au sein de la Commission européenne, de mettre en œuvre une politique industrielle orientée vers l'avenir.

La numérisation progresse dans tous les secteurs de l'industrie. Il est du devoir de l'ensemble des parties prenantes de poursuivre ce processus d'innovation avec succès et de manière socialement acceptable. Outre la création des infrastructures requises et la promotion des activités de recherche et de développement, il est nécessaire à cet effet de déployer des efforts communs en vue de la formation continue et de la qualification des salariés. La politique industrielle doit être perçue comme une mission transversale. Il y a lieu par conséquent, sans lien avec un ministère particulier, de l'associer à des champs politiques pertinents tels que la planification universitaire, le service public ainsi que les politiques relatives au marché de l'emploi et à la formation. La recherche et le transfert des connaissances doivent pour cela intervenir de manière interdisciplinaire. Parallèlement aux aspects économiques et techniques, il est ce faisant opportun d'examiner systématiquement, notamment au sens d'une évaluation des effets technologiques, tout particulièrement les répercussions sur l'emploi et les conditions de travail.

Le besoin de formation et de qualification des salariés représente une composante importante d'une politique industrielle innovante. Une qualification sous le signe de l'innovation doit intervenir au sein des entreprises afin de donner aux salariés qui y travaillent déjà une perspective à plus long

terme. En même temps toutefois, les pouvoirs publics doivent mettre les bouchées doubles en matière de « formation numérique ».

L'accord climatique de Paris est le premier accord juridiquement contraignant de ce type obligeant non seulement les pays industrialisés, mais aussi tous les pays sans exception à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le 30 septembre 2016, le Conseil des ministres de l'UE a adopté l'accord climatique. Avec le vote positif du Parlement européen le 4 octobre 2016, l'accord est désormais réputé ratifié par l'ensemble des Etats membres de l'UE. Du point de vue du CESGR, l'accord climatique constitue une étape appropriée dans le sens d'une mutation structurelle globale dans l'industrie ainsi que la production énergétique. La protection climatique ne peut intervenir qu'au plan mondial. En effet, si seuls les entreprises de certains pays devaient atteindre les objectifs climatiques, leur compétitivité internationale s'en trouverait menacée. Car surtout les entreprises grandes consommatrices d'énergie pourraient alors délocaliser leurs sites dans des pays sans règles climatiques strictes et supprimer des emplois locaux. Le CESGR s'engage en conséquence en faveur d'une politique climatique développant le potentiel d'innovation et de modernisation de la transition industrielle et énergétique dans la Grande Région et préservant ainsi des emplois.

La sidérurgie occupe une place de premier ordre dans l'économie de la Grande Région. Du fait des surcapacités mondiales et de la renégociation du système communautaire d'échange de quotas d'émission, elle est toutefois en proie à de graves difficultés. C'est pourquoi, il est indispensable que la Commission européenne adopte des mesures contre le dumping aux fins de protéger la sidérurgie locale. En même temps, le système communautaire d'échange de quotas d'émission ne doit pas avoir comme conséquence que la production sidérurgique de la Grande Région, déjà d'un bon niveau écologique, soit, en raison de prescriptions relatives à la protection climatique, délocalisée dans des pays moins exigeants en la matière.

Conclusions et recommandations du CESGR

A Catalogue d'indicateurs

Le groupe de suivi du rapport du CESGR s'est orienté sur les cinq thématiques suivantes dans la première partie du rapport (catalogue d'indicateurs statistiques quantitatifs) :

- 1. Population**
- 2. Economie**
- 3. Emploi et marché du travail**
- 4. Education**
- 5. Conditions de vie**

Pour ces thématiques, une liste de 50 indicateurs a été définie. Ceux-ci sont illustrés d'un graphique ou d'une carte bilingue et expliqués à l'aide d'un court texte. Les indicateurs permettent des comparaisons interrégionales et montrent les évolutions dans le temps.

D'une manière générale, ce catalogue d'indicateurs devra être maintenu sous cette forme au cours des années à venir afin de permettre l'observation et l'analyse des évolutions à long terme.

1. Population

Au sein de la Grande Région, on observe des évolutions démographiques de plus en plus contrastées. Le Luxembourg notamment bénéficie d'une croissance permanente de sa population. Cette tendance, certes moins forte, est la même sur tout le territoire de la Wallonie et de la Communauté Germanophone de Belgique. La Lorraine en revanche, en particulier ses territoires périphériques, à l'exception de la zone frontalière du Luxembourg et de Sarreguemines et ses environs, se voit confrontée à un recul de la population de plus en plus manifeste, évolution qui contraste avec la tendance générale en France. En Rhénanie-Palatinat, en particulier les régions de Trèves et de Mayence, mais aussi et entre autres celle de Bitburg-Prüm, enregistrent une croissance de leur population. Ce Land a, d'une manière générale, enregistré ces derniers temps une évolution de nouveau légèrement croissante. Le plus fort recul démographique est enregistré en Sarre, où la population est en baisse dans tous les districts depuis l'an 2000.

Jusqu'à présent, on ne peut pas observer une influence sensible des flux de réfugiés sur ces tendances démographiques dans les territoires de la Grande Région. Il est bien plus probable que celles-ci se renforceront encore à l'avenir.

Le CESGR recommande de renforcer davantage la coopération dans la Grande Région, afin de permettre une meilleure répartition des impacts de ces évolutions démographiques négatives entre ses territoires.

2. Economie

Performance économique

Suite à l'effondrement économique lors de la crise de 2008/2009, on a pu observer un redressement sensible dans tous les territoires de la Grande Région. Alors que les taux de croissance stagnent à un niveau élevé depuis 2013 au Luxembourg, la tendance économique des autres territoires a été légèrement plus dynamique que les années précédentes, n'atteignant pas cependant le niveau luxembourgeois.

Structure économique

En 2014 et 2015, tous les « grands » secteurs économiques (NACE A10 agrégée) ont pu bénéficier d'une création de valeur ajoutée brute en hausse. Néanmoins, la contribution du secteur de la production dans la création de valeur ajoutée en Grande Région continue à régresser, légèrement mais sûrement, par rapport à celle du secteur des services.

L'industrie en Grande Région

En raison de son importance particulière en Grande Région et des liens étroits entre les secteurs économiques situés en amont et en aval, le CESGR a choisi de placer la question de l'industrie au centre de son rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région. Les recommandations correspondantes se trouvent dans le chapitre B, sous le titre «L'industrie dans la Grande Région».

L'artisanat en Grande Région

Le nombre d'entreprises artisanales en Grande Région a augmenté de façon continue depuis 2005, atteignant aujourd'hui le chiffre de 177 500. Avec un total de 710 000 salariés, dont près de 36 000 apprentis, l'artisanat continue de jouer un rôle crucial dans la situation économique de la Grande Région.

Compétitivité régionale de la Grande Région

Les données afférant à la compétitivité de la Grande Région ne seront mises à jour qu'au cours de l'année prochaine. Ainsi, cet indicateur est présenté seulement à titre informatif.

Coût de la main d'œuvre, productivité du travail, coût salariaux et emploi

La productivité du travail a connu, après la crise économique de 2009, une évolution positive sur tous les territoires de la Grande Région. Tandis qu'avant la crise, notamment en Sarre, l'évolution des coûts salariaux ne suivait plus celle de la productivité du travail, les coûts salariaux augmentent de nouveau, depuis ces dernières années, de manière quasiment parallèle à l'évolution de la productivité du travail, exception faite de la Lorraine. Malgré cela, les coûts salariaux unitaires restent en dessous de leur niveau de l'an 2000 dans les régions allemandes.

Recherche et développement

Les efforts fournis dans le secteur de la recherche et du développement ont été encore renforcés au cours des dernières années. En 2013, les dépenses en R&D dans la Grande Région atteignaient au total 7,1 milliards d'euros. L'intensité de R&D a ainsi représenté 2,02% en Grande Région, un niveau presque égal à celui des 28 de l'UE qui est de 2,03%. En Lorraine, au Luxembourg et en Sarre, l'implication du secteur privé dans les activités de R&D est nettement plus faible que la moyenne en Grande Région. Cette tendance a été compensée par de plus fortes dépenses publiques. Au vu de la situation financière actuelle dans le secteur public, reste à espérer que ce déficit structurel ne se renforcera pas sur le long terme.

Sciences et technologies

La main d'œuvre hautement qualifiée est le fondement de la recherche et de l'innovation. Ses connaissances et savoir-faire sont indispensables pour plus de croissance et de savoir. La part des « ressources humaines en sciences et technologies » (RHST) dans la population active de la Grande Région s'élevait en 2015 à 45,6%, niveau supérieur à la moyenne européenne de 43,3%, avec une tendance à la hausse. Les évolutions entre 2003 et 2015 montrent cependant que les 28 de l'UE enregistrent d'une manière générale des croissances plus fortes que la Grande Région dans la totalité des secteurs.

Suite à l'effondrement économique lors de la crise de 2008/2009, on a pu observer un redressement sensible dans tous les territoires de la Grande Région. En 2014 et 2015, tous les secteurs économiques ont pu bénéficier d'une création de valeur ajoutée brute en hausse. Néanmoins, la contribution du secteur de la production dans la création de valeur ajoutée en Grande Région continue à régresser, légèrement mais sûrement, par rapport à celle du secteur des services.

En raison de la forte interconnexion entre les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat, une évolution positive de l'industrie aura un impact sensible également sur ces secteurs économiques. Dans ce contexte, le CESGR estime que les efforts entrepris dans tous les territoires de la Grande Région afin de maintenir la création de valeur ajoutée dans le secteur industriel et d'en améliorer la dimension innovante seront intensifiés et renforcés.

Le présent rapport ne permet de formuler que des conclusions partielles en matière de coûts du travail et de productivité du travail. Les dispositions légales et modèles de couverture sociale relèvent encore des entités nationales et la durée du temps de travail répond respectivement à des traditions différentes, ce qui limite la possibilité de comparaison entre les territoires de la Grande Région.

Le CESGR se félicite du fait que les dépenses en recherche et développement ont augmenté continuellement en Grande Région au fil des ans et ont ainsi presque atteint le niveau des 28 de l'UE. Il sera cependant nécessaire de déterminer des stratégies permettant de compenser sur le long terme le manque d'implication du secteur privé, notamment en Sarre et en Lorraine, et d'atteindre les objectifs de l'Europe 2020.

3. Emploi et marché du travail

Emploi

En 2014, on compte près de 4,93 millions de personnes exerçant une activité dans la Grande Région, dont 88,5% ayant un statut de salarié. Entre 2004 et 2014, la croissance de l'emploi en Grande Région, tant pour la totalité des actifs que pour les salariés (+6,6% et +6,8%), a été supérieure à la moyenne des 28 de l'UE.

Si l'on observe de plus près l'évolution dans les territoires de la Grande Région, on constate que celle-ci est divisée en 4 tendances. Au cours de la décennie 2004-2014, le Luxembourg a enregistré de loin la plus forte croissance de l'emploi. La Wallonie et la Rhénanie-Palatinat suivent de loin, mais avec un taux toujours nettement positif. La Sarre et la CG de Belgique n'ont enregistré qu'un léger plus, tandis que la Lorraine a dû accuser une évolution sensiblement négative.

Les grandes tendances structurelles de l'emploi des salariés se reflètent dans l'évolution de tous les territoires de la Grande Région pendant la période 2005-2015. On constate une croissance de l'emploi dans le secteur des services et un recul dans tous les autres secteurs, à l'exception cepen-

dant du secteur du bâtiment qui a pu maintenir son taux d'emploi dans certaines régions, voire même l'augmenter, comme on peut l'observer dans la CG de Belgique et en Wallonie.

En 2015, le taux d'emploi dans la Grande Région s'élevait à 70,1%. La part des actifs dans la population totale n'a ainsi pas atteint l'objectif de 75% fixé par la stratégie Europe 2020 et ne dépasse plus que de 0,1 point la moyenne des 28 de l'UE. Tandis que le taux d'emploi des jeunes et des hommes a régressé entre 2005 et 2015, celui des seniors et des femmes a continué d'augmenter à cette même période.

Concernant les formes d'emploi atypiques, on constate en particulier que la part des employés à temps partiel en Grande Région continue de croître, affichant un taux de 25,7%, chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'UE (20,4%). La part d'employés intérimaires en Grande Région, à l'exception du Luxembourg, a presque repris son niveau de 2008 dans toutes les régions, surmontant ainsi le fort effondrement lié à la crise de 2009. La part des personnes employées dans le cadre d'un contrat à durée déterminée dans la Grande Région a augmenté légèrement entre 2008 et 2015. On compte plus de femmes travaillant en CDD que d'hommes et les jeunes (de 15 à 24 ans) sont trois fois plus souvent sous contrat à durée déterminée que la totalité des employés.

Le moteur de croissance de l'emploi en Grande Région reste de loin le Grand-Duché de Luxembourg. Il est réjouissant de constater qu'à l'exception de la Lorraine, toutes les régions ont enregistré, ne serait-ce qu'à un niveau modeste, une évolution positive. En raison des fortes disparités régionales, le CESGR recommande de poursuivre les efforts transfrontaliers en Grande Région pour l'intégration du marché du travail.

Malgré une évolution positive, la Grande Région n'a pas encore atteint l'objectif de la stratégie Europe 2020 visant un taux d'emploi de 75%. Ainsi, le CESGR recommande de mieux exploiter les potentiels, notamment des femmes et des seniors, en augmentant encore davantage leurs chances de trouver un emploi. Des efforts particuliers doivent par ailleurs être entrepris afin d'améliorer les chances d'emploi des jeunes.

Chômage

Le taux de chômage s'élevait à 7,9% en 2015, soit 1,5 point en dessous du niveau européen (9,4%). Au sein de l'espace de coopération, la Lorraine enregistre avec 12,1% le plus fort taux de chômage, tandis que le niveau est le plus bas en Rhénanie-Palatinat, avec un taux de 3,7%. D'une manière générale, la Grande Région enregistre une baisse de son taux de chômage dont bénéficient notamment les femmes. Néanmoins, on peut observer dans la Grande Région depuis 2005, et ce jusqu'à ce jour, des évolutions différentes du taux de chômage : un chômage croissant au Luxembourg et en Lorraine, une évolution constante en Wallonie et en CG de Belgique, et un taux en baisse dans les régions allemandes.

Chômage des jeunes

Le CESGR observe avec préoccupation l'évolution du chômage des jeunes en Grande Région, dont le taux stagne depuis 2010 à 18%, tandis que le taux de chômage moyen des jeunes au sein des 28 de l'UE a légèrement reculé au cours de la même période (2010-2015). Les trois tendances grand-régionales constatées pour le taux de chômage en général se reflètent également dans l'évolution du chômage des jeunes.

Jeunes déscolarisés âgés de 18 à 24 ans, sans emploi ni formation (taux NEET*)

En 2015, en moyenne 15,8% des 18 à 24 ans étaient sans emploi ni formation dans les 28 de l'UE. Les femmes sont plus touchées que les hommes (16,3% contre 15,4%). Au sein de la Grande Région, le taux NEET varie fortement d'un territoire à l'autre. En Wallonie, il s'élève bien au-dessus de

la moyenne, atteignant les 19,2%. En Lorraine, il s'élève à 17,8% ; en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, ce sont tout de même respectivement 12,2% et 9,2% qui appartiennent au groupe des NEET. Le Luxembourg présente le meilleur taux grand-régional avec 7,6%.

* (Not in Education, Employment or Training)

Chômage de longue durée

En 2015, 3,8% de tous les actifs en Grande Région étaient sans emploi depuis plus d'un an. Ce taux est donc en stagnation depuis 2010 au niveau de la Grande Région. Les territoires allemands ont pu enregistrer à cette période un léger recul de ce taux, recul toutefois plus faible que les années précédentes. La situation s'est aggravée en Lorraine, au Luxembourg et en Wallonie. La part des chômeurs de longue durée par rapport à la totalité des chômeurs de la Grande Région s'élève à 47,7%, maintenant ainsi son niveau de 2010.

La dynamique de baisse du chômage en Grande Région a faibli pendant la période 2010-2015. Ceci est dû d'une part à une légère hausse en Lorraine et au Luxembourg et d'autre part à une diminution plus faible que les années précédentes en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. Il est effrayant de constater notamment que 47,7% des chômeurs sont touchés par le chômage de longue durée. La capacité d'intégration du marché de l'emploi n'est pas suffisante pour le groupe important des chômeurs de longue durée. Ainsi, le CESGR est d'avis qu'une politique ciblée du marché de l'emploi est nécessaire afin de lutter contre le chômage de longue durée dans tous les territoires de la Grande Région.

La stratégie Europe 2020 de l'Union européenne prend davantage en considération le problème de l'exclusion des jeunes face à l'éducation, la formation et l'emploi. Dans la Grande Région, on constate également un taux élevé du chômage des jeunes et une part importante de jeunes déscolarisés et sans formation. Au vu des évolutions démographiques et eu égard au débat en cours par endroits concernant le besoin en main d'œuvre qualifié, le CESGR recommande de proposer davantage d'offres contribuant à l'intégration des jeunes mais aussi des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

Marché transfrontalier de l'emploi

La caractéristique la plus prégnante du marché du travail grand-régional demeure le nombre croissant de travailleurs frontaliers. En 2015, la Grande Région en comptait 219 000. Ceci représente certes une nouvelle augmentation, avec 6 000 frontaliers de plus qu'en 2013, mais une augmentation très faible par rapport aux années précédentes. Tandis que le nombre de travailleurs frontaliers allant de France vers la Rhénanie-Palatinat est légèrement en baisse, le nombre de travailleurs frontaliers allant de toutes les régions vers le Luxembourg continue d'augmenter faiblement.

Avec près de 220 000 travailleurs frontaliers, le marché transfrontalier de l'emploi reste l'un des principaux moteurs de la coopération transfrontalière. Il a un impact sur le trafic et l'évolution de l'habitat dans la Grande Région. Le CESGR recommande ainsi au sommet de poursuivre, parallèlement aux activités existantes pour le développement et l'encadrement du marché du travail, l'élaboration d'instrument d'aménagement du territoire, afin de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies intégrées pour le développement de la Grande Région.

4. Education

Niveau de formation de la population adulte

En 2015, près de 80% des personnes âgées de 25 à 64 ans en Grande Région possédaient au moins un diplôme du 2^{ème} cycle de l'enseignement secondaire (niveau de qualification minimum requis pour le développement des sociétés basées sur la connaissance). Une évolution très positive, ce chiffre ayant augmenté de 6,6 points par rapport à 2005. En effet, une formation qualifiée et de qualité représente, dans une société et une économie basées sur la connaissance, une clé pour la croissance, l'innovation, la cohésion et l'inclusion sociales.

Il est également positif de constater qu'il n'existe pratiquement plus de différences de qualification entre les sexes dans la Grande Région. Dans les régions allemandes notamment, la part des femmes possédant un diplôme du secondaire est supérieure à la part des hommes.

Taux des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans

Le taux des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté entre 2005 et 2015 dans tous les territoires de la Grande Région. L'objectif fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 visant un taux de 40% des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent n'a cependant été atteint qu'au Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie s'en approchant néanmoins fortement.

Jeunes quittant prématurément l'école et la formation initiale

De 2013 à 2015, on ne constate pas de progrès véritable en ce qui concerne le taux des décrocheurs précoces. Malgré des évolutions positives au cours des dernières années, ce taux semble actuellement stagner et s'élève encore pour la Grande Région à 11,9% en 2015, demeurant ainsi supérieur à l'objectif de 10% de la stratégie Europe 2020.

Participation à l'apprentissage tout au long de la vie

La formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie ont gagné en importance au cours des dernières années. L'objectif de 15% (part de la population participant à une formation ou à un enseignement) de la stratégie Europe 2020 n'a cependant été dépassé qu'en Lorraine et au Luxembourg. Au total, dans la Grande Région, en moyenne 9,7% des adultes âgés de 25 à 64 ans ont participé en 2015 à une formation ou à un enseignement.

Une économie moderne basée sur la connaissance a besoin d'une main d'œuvre qualifiée bien formée. En dehors de la part croissante de diplômés de l'enseignement supérieur, elle continue également de nécessiter de personnel qualifié et spécialisé. Le CESGR en appelle donc de nouveau au sommet pour maintenir une offre de formation la plus diversifiée possible, afin de former une main d'œuvre qualifiée la plus variée possible pour l'avenir de la Grande Région.

Afin d'assurer la cohésion sociale dans la Grande Région et d'exploiter les potentiels existants en termes de travailleurs sur le marché du travail grand-régional, le CESGR recommande de pallier les déficits actuels dans le secteur de l'éducation et de la formation. Cela vaut particulièrement pour la problématique des jeunes sans diplôme scolaire ni formation.

Le CESGR recommande un échange plus intense dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'inciter plus d'adultes à suivre une formation ou un enseignement et de les informer sur les offres correspondantes. A l'échelle européenne comme au sein de la Grande Région, l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas encore une réalité pour la grande majorité des adultes et des efforts considérables sont encore à fournir afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2020.

5. Conditions de vie

Revenu des ménages et risque de pauvreté

D'une manière générale, la Grande Région a enregistré, de 2012 à 2013, une hausse du revenu disponible des ménages privés. Tandis que cette croissance fut la plus forte en Rhénanie-Palatinat avec 2,7%, la Wallonie a enregistré un léger recul de 0,2%. En 2013, chaque habitant de la Grande Région a disposé en moyenne de 19 377 euros pour la consommation et l'épargne. Le plus haut niveau a été atteint au Luxembourg avec 32 073 euros par habitant. Statistiquement parlant, les habitants de Wallonie ont disposé du plus faible revenu (17 039 euros par habitant). Alors qu'en 2012, toutes les régions enregistraient une baisse du potentiel de pouvoir d'achat réel de leurs habitants, ce chiffre était à la hausse en 2013 sur tous les territoires, à l'exception de la Wallonie.

Le taux de risque de pauvreté a augmenté de 2010 à 2014 dans toutes les régions. La plus forte hausse à cette période a été enregistrée par la Sarre (+3,2%), suivie par le Luxembourg (1,9%). Ainsi, en 2014, le taux de risque de pauvreté en Wallonie (18,3%) et en Sarre (17,5%) dépassait même la moyenne de l'UE des 28 (17,2%).

Revenus du travail et du capital

De 2014 à 2015, les rémunérations des salariés sur tout le territoire de la Grande Région ont connu une évolution positive. Avec 65 249 euros par salarié, le Luxembourg reste en tête de file, la Sarre étant dernière avec 38 007 euros par salarié.

En 2012, l'économie grand-régionale a engendré une création de valeur ajoutée brute nominale de près de 309 milliards d'euros. 41% de ce chiffre était généré en 2012 par les bénéfices bruts des entreprises et 59% par le facteur de production travail. Ces parts respectives représentaient en 2010 encore 58% et 42%.

De 2000 à 2012, le facteur de production travail a pu profiter plus fortement de la croissance économique et de la hausse de la productivité. La création de valeur ajoutée brute a augmenté de 38,4% durant cette période. Dans le même temps, la totalité des bénéfices bruts des entreprises a augmenté de 34,1%, tandis que, parallèlement, les rémunérations des salariés ont enregistré une croissance encore plus forte de 41,5%.

La crise de 2008/2009 a touché les entreprises bien plus fortement que les salariés. Jusqu'en 2009, les activités des entreprises bénéficiaient de manière plus importante de la croissance économique. De 2002 à 2007/2008, les bénéfices bruts des entreprises ont enregistré une croissance nettement plus élevée que les rémunérations des salariés, cet écart s'étant par la suite progressivement accentué, notamment en Sarre. En 2012, suite à la crise de l'euro, les bénéfices bruts des entreprises ont de nouveau souffert d'une évolution négative (-1,0%), alors que les rémunérations des salariés ont pu continuer d'augmenter (+3,1%). Dans l'ensemble, il apparaît clairement que les activités des entreprises sont beaucoup plus sensibles à la conjoncture que les revenus du travail. Les dépressions comme les redressements ont des impacts nettement plus importants sur l'évolution des investissements que sur celle de l'emploi.

Evolution des salaires nominaux et réels dans la Grande Région et évolution des prix à la consommation

De 2013 à 2015, on observe dans toutes les régions une évolution positive des salaires réels par rapport à l'année précédente respective. Depuis 2011, tous les territoires de la Grande Région ont enregistré une évolution des prix à la baisse concernant le coût global de la vie. Le taux d'inflation dans toutes les régions a dernièrement atteint entre 0,1% et 0,6%.

Compte tenu des disparités considérables entre les différents territoires de la Grande Région en termes de revenus des ménages, un équilibrage des conditions de vie au sein de la Grande Région semble difficile.

Les personnes disposant d'un niveau de qualification faible sont particulièrement touchées par la pauvreté. Des investissements accrus dans la formation des jeunes permettent d'augmenter leurs chances de carrière et diminuent le risque de pauvreté. La diminution du risque de pauvreté tient à cœur au CESGR et tous les partenaires de la Grande Région doivent y œuvrer, afin de préserver la cohésion sociale.

Le faible taux d'inflation est dû en grande partie aux prix actuellement bas de l'énergie. Les économies engendrées devraient, selon le CESGR, être investies de façon ciblée dans les efforts fournis pour une consommation d'énergie économe et efficace. Cela permettrait d'amortir à l'avenir, du moins en partie, des dépenses croissantes en énergie.

B Axe thématique «L'industrie dans la Grande Région»

Le CESGR place son axe thématique « L'industrie dans la Grande Région » dans le contexte des politiques régionales, nationales et européennes de relance de l'industrie. La Commission européenne incite fortement les Etats membres à reconnaître le rôle central de l'industrie pour la croissance et l'emploi. Elle les encourage par ailleurs vivement à intégrer les questions liées à la compétitivité de l'industrie comme missions transversales à tous les secteurs politiques pertinents. L'objectif de la Commission européenne est d'augmenter la part de la production industrielle européenne dans la valeur ajoutée brute de l'UE pour la faire passer à 20 % avant 2020.

Les membres du CESGR sont conscients de l'importance d'un secteur industriel compétitif et tourné vers l'avenir dans la Grande Région et soutiennent les objectifs de la Commission européenne en matière de politique industrielle. Avec le présent rapport, le CESGR souhaite obtenir un aperçu des principaux pôles industriels dans les différentes composantes régionales et présenter les forces et les faiblesses, les chances et les risques qui y sont liés. En considérant la Grande Région dans sa globalité, les synergies existantes peuvent être employées à préserver le site économique grand-régional sur le long terme. Selon le CESGR, la définition d'une stratégie grand-régionale durable pour la politique économique et industrielle représente par ailleurs un champ d'action et politique central pour le développement de la Grande Région. Une telle stratégie devrait à la fois stabiliser et faire augmenter le nombre des entreprises implantées en Grande Région pour ainsi garantir et créer des postes de grande qualité. Sur la base de ce rapport, la structure industrielle et le développement stratégique futur de secteurs sélectionnés peuvent être analysés (formation de thèses). Il met par ailleurs en lumière les champs d'action de la politique industrielle dans la Grande Région.

L'analyse de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi permet de se faire une opinion, sur le fondement des chiffres les plus récents disponibles, de la situation de l'industrie à la fois au niveau de la Grande Région et de ses diverses composantes. Les champs d'action actuels de la politique industrielle dans les différentes composantes régionales sont commentés avec l'aide d'experts.

L'industrie ne cesse d'être exposée à des mutations structurelles et à des crises. Pour surmonter ces dernières, le partenariat social pratiqué s'est souvent avéré un outil précieux afin de rendre les changements structurels le plus acceptable possible au plan social. C'est pourquoi aussi, le dernier chapitre du rapport est consacré au « dialogue social ».

Situation globale en Grande Région – L'industrie dans la Grande Région

L'industrie de la Grande Région, très diversifiée, se déploie aujourd'hui sur de nombreux secteurs de la production. L'industrie minière, durant des décennies un pilier de la valeur ajoutée industrielle dans la Grande région, fait désormais totalement partie du passé. La sidérurgie, après des restructurations massives, s'est réorganisée en profondeur. Elle demeure toutefois largement sous son niveau des années passées, notamment au Luxembourg, en Lorraine et en Wallonie. Le secteur industriel d'aujourd'hui, largement tourné vers l'exportation, s'étend de l'industrie chimique et pharmaceutique à la sidérurgie, en passant par le secteur de l'automobile et de la sous-traitance, la fabrication de machines et d'équipements, l'industrie alimentaire, la fabrication de produits métalliques, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ou encore la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (verre et céramique).

Avec une part de près de 18 %, l'industrie contribue largement à la valeur ajoutée brute générée en Grande Région. Ce faisant, le poids de l'industrie est très variable selon les différentes composantes régionales. Il est particulièrement marqué en Sarre (26 %) ainsi qu'en Rhénanie-Palatinat

(25,2 %). C'est au Luxembourg que l'industrie tient la place la moins importante (4,9 %). La CG de Belgique (19,4 %), la Wallonie (14,2 %) et la Lorraine (13,4 %) se situent entre les deux.

La tendance à la tertiarisation est également perceptible dans la Grande Région. Entre 2003 et 2008, l'industrie manufacturière et le secteur des services ont encore connu une évolution économique quasi parallèle, en l'occurrence positive. Alors que la crise économique de 2009 n'a provoqué qu'une brève stagnation dans la progression de la valeur ajoutée brute du tertiaire, l'industrie a, pour sa part, subi un réel coup de frein dont elle ne s'est, aujourd'hui encore, en partie toujours pas totalement remise au plan grand-régional.

Cette tendance à la tertiarisation se répercute également sur la structure de l'emploi. Les salariés ont régressé de 8 % dans l'industrie de la Grande Région depuis 2003. Alors qu'ils étaient encore 785 000 cette année-là, l'industrie manufacturière n'en comptait plus qu'environ 720 300 en 2014. Le secteur des services emploie en revanche près de 3,3 millions de personnes, soit une hausse de 12 %. Cette tendance à la tertiarisation s'observe dans toutes les composantes de la Grande Région, même si elle se manifeste à des degrés divers. Ainsi, durant la même période, la Rhénanie-Palatinat a-t-elle pu enregistrer une augmentation du nombre des salariés de 2 % dans l'industrie.

L'industrie dans les composantes régionales

- **Wallonie**

A l'heure actuelle, l'industrie wallonne¹ emploie environ 140 000 personnes générant une valeur ajoutée de 14,7 milliards d'euros. En 2014, l'industrie représentait au total 18 % de la valeur ajoutée, 12 % de l'emploi total et 26 % de la formation brute de capital fixe. Comme dans l'ensemble de la Grande Région, la tendance à la tertiarisation s'est également renforcée en Wallonie après la crise économique de 2009.

Jusqu'au début des années 1970, la sidérurgie a représenté un pilier de l'économie régionale. Peu à peu pourtant, elle a été remplacée par d'autres industries manufacturières. Celles-ci se sont depuis lors fortement développées, comme p. ex. les industries chimique et alimentaire. Ces secteurs sont actuellement les principaux créateurs de valeur ajoutée en Wallonie. Avec le « Plan Marshall 4.0 »^[1], le gouvernement wallon s'attache, durant l'actuelle législature (2015-2019), à développer de manière cohérente la structure de la région autour de cinq axes : renforcement du capital humain par le biais d'investissements dans des formations continues et complémentaires ; développement industriel par des mesures politiques en faveur de l'innovation et de la croissance des entreprises ; aménagement du territoire en tenant compte de l'infrastructure économique de la région ; soutien de l'efficacité énergétique, de la transition énergétique et de l'économie circulaire ; promotion d'innovations numériques.

En Wallonie, l'industrie pharmaceutique génère, avec 24,2 %, la plus grande part de valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Suivent l'industrie agro-alimentaire avec 14,2 % et la métallurgie avec 12,7 %. L'ordre est différent au regard de l'emploi. Il est, avant tout, le plus faible dans l'industrie pharmaceutique où seuls 11,4 % des salariés de l'industrie manufacturière travaillent. La première place est ici occupée par l'industrie agro-alimentaire, avec 15 %, suivie de la fabrication de produits métalliques avec 12,9 %.

- **CG de Belgique**

En 2014, le site économique de la CG de Belgique a généré une valeur ajoutée brute de presque 1,8 milliard d'euros, dont 346 millions d'euros dans l'industrie, soit une part de 19,4 %. Ce pourcen-

¹ Y compris les industries extractives ainsi que la production d'électricité et d'eau.

[1] Cf. Portail Wallonie : Plan Marshall 4.0 (18/10/2016) <http://planmarshall.wallonie.be/le-plan-0>

tage est ainsi, dans la CG, de plus de cinq points supérieur à celui de la Belgique (13,8 %) et du reste de la Wallonie (14,2 %).

Les six principaux secteurs de l'industrie manufacturière représentent près de 84 % de la valeur ajoutée brute dans la CG. Avec une part de plus de 70 millions d'euros, l'électronique arrive en tête (20,4 %) ; c'est également dans ce secteur qu'on trouve le premier employeur de la CG : Kabelwerk Eupen. Suivent la fabrication de produits en caoutchouc, en plastique et d'autres produits minéraux non métalliques (17,8%) ainsi que l'industrie alimentaire (17,7%) avec une valeur ajoutée d'environ 61 millions d'euros respectivement. La métallurgie participe quant à elle à hauteur de plus de 14 % (49 millions d'euros). En 2014, la fabrication de meubles ainsi que la réparation de machines et d'équipements ont généré une valeur ajoutée brute de 24,5 millions d'euros, le textile, de 25,5 millions.

Dans la CG de Belgique également, l'emploi, entre 2000 et 2014, a reculé dans l'industrie alors qu'il progressait dans le secteur des services. Après la crise de 2009, la situation dans l'industrie manufacturière s'est brièvement rétablie, avec plus de 4900 salariés en 2012. Toutefois, durant les deux années qui ont suivi, de nouveaux emplois ont été supprimés, si bien qu'en 2014, ce secteur comptait exactement 4736 salariés.

• Luxembourg

Parallèlement à la sidérurgie, la plus grande partie de l'industrie du Luxembourg était autrefois concentrée sur trois secteurs : l'industrie alimentaire, l'industrie du papier et de l'imprimerie ainsi que l'édition. A compter de 1950, avec l'implantation de Goodyear, DuPont de Nemours ou encore Monsanto, des efforts de diversification de l'économie ont été entrepris.

En 2015, la création de valeur ajoutée brute a atteint 47,2 milliards d'euros au Luxembourg. La part de l'industrie y est ainsi inférieure à 5 %. La contribution du tertiaire, qui emploie 80,2 % des salariés, se monte quant à elle à 88,5 %. Etant donné que le Luxembourg était, avec 150 banques, l'une des premières places financières d'Europe en 2014², une grande part en revient à ce secteur.

Les catégories Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques apportent aujourd'hui, avec une part de 23 %, la plus forte contribution à la valeur ajoutée industrielle du Grand-Duché. Goodyear est à l'heure actuelle le deuxième employeur de l'industrie manufacturière. DuPont de Nemours (fabricant de polyester) se situe au quatrième rang en termes d'emploi au Luxembourg ; s'agissant de la valeur ajoutée industrielle, la fabrication de produits en plastique compte ainsi parmi les principaux secteurs du Luxembourg. En 2014, l'électronique³, avec une part de 22 %, s'est à cet égard classée en deuxième position devant la métallurgie (sidérurgie incluse), troisième avec 18,9 % de la valeur ajoutée brute totale. Dans ce secteur, le groupe ArcelorMittal est le premier employeur au Grand-Duché.

En 2015, le Grand-Duché comptait 382 751 salariés. 19,5 % d'entre eux travaillaient dans le secondaire, 79,8 % dans le tertiaire. Entre 2000 et 2015, l'emploi n'a cessé de régresser dans l'industrie manufacturière (-9 %). Cette baisse est due au recul de la métallurgie (et particulièrement de la sidérurgie) qui a vu ses effectifs diminuer d'environ 30 % entre 2000 et 2015. Dans le reste de l'industrie, l'emploi a en revanche progressé de près de 1 % durant cette même période.

L'industrie alimentaire qui fournit essentiellement le marché national était, avec 4591 salariés en 2015, le premier employeur de l'industrie manufacturière (14,7 %). Elle était suivie de près par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que la métallurgie, avec environ 4400

³ Les catégories suivantes sont ici regroupées : fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, fabrication de machines et d'équipements électriques

salariés respectivement (14,1 %). Ces trois secteurs regroupaient à eux seuls 43 % des salariés de l'industrie manufacturière. L'emploi de frontaliers occupe une place particulièrement importante dans l'industrie. Sur les 31 200 salariés de l'industrie, 19 854 (64 %) sont des frontaliers – dans l'ensemble de l'économie, la part des frontaliers ne représente « que » 43,7 % des effectifs.

- **Sarre**

A leur apogée, les industries minière et sidérurgique de l'actuelle Sarre employaient plus de 70 000 personnes pour la première et environ 30 000 pour la seconde. Les années 1960 ont vu s'opérer une mutation structurelle lorsque la crise du charbon a fait perdre leur emploi à plus de la moitié des effectifs de ce secteur qui n'étaient plus dès lors que de 30 000. Avec l'implantation des usines Ford à Sarrelouis à la fin de cette décennie, l'industrie automobile a fait son entrée en Sarre, de nombreux emplois étant créés dans son sillage dans le secteur de la sous-traitance. Le premier employeur est aujourd'hui la société ZF-Getriebe AG avec 8700 salariés⁴ ; les usines Ford Werke GmbH emploient actuellement 6000 personnes. Le quatrième employeur de Sarre est, derrière Dillinger Hüttenwerken, Bosch GmbH de Homburg avec un effectif de 4500 salariés.

Dans les années 1960, les secteurs de l'électronique et de la fabrication de machines et d'équipements ont vu l'arrivée massive d'entreprises en Sarre. Depuis, Festo AG & Co. KG ainsi que Schaeffler Technologies GmbH & Co. KG sont par exemple présentes en Sarre avec respectivement 2600 collaborateurs. La production comprend avant tout des pompes, des roulements à billes, de la robinetterie ainsi que des composants hydrauliques et pneumatiques.

La sidérurgie et ses 15 000 salariés environ, reste toujours, avec une part du volume d'affaires industriel de 10 %, l'un des principaux secteurs de l'industrie sarroise. La AG der Dillinger Hüttenwerke est, avec 5100 collaborateurs, le troisième employeur de Sarre, suivie de près par Saarstahl AG comptant 4000 salariés. La Sarre est par ailleurs l'un des premiers centres de fonderie en Allemagne. Les principales entreprises de cette branche sont : Halberg Guss GmbH (1200 salariés) et Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH avec actuellement 400 salariés. Dans le domaine de la forge, citons les sociétés Saarschmiede GmbH (900 salariés) et ThyssenKrupp Gerlach GmbH à Homburg (800 salariés).

La part de 27,3 % de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée brute totale générée en Sarre était de presque 4 % supérieure au niveau fédéral en 2015. Elle est l'expression de la place particulière qu'occupent ces activités dans la région. Si l'on considère à présent l'évolution de la contribution de l'industrie manufacturière à la valeur ajoutée brute, il apparaît que la part de l'industrie a progressé de 2,2 points de pourcentage durant ces 15 dernières années. Au cours de la même période, la part du tertiaire a régressé de 3,2 points de pourcentage. En valeur absolue, le secteur des services a toutefois généré, avec 20,2 milliards d'euros en 2015, 2,3 fois plus de valeur ajoutée brute que l'industrie (environ 8,6 milliards d'euros). Même si la tendance à la tertiarisation est indéniable, la place occupée par l'industrie manufacturière est, comparée aux autres Länder allemands, relativement importante : en 2015, la part de l'industrie manufacturière sarroise dans la valeur ajoutée brute totale se situait, avec 27,3 %, au-dessus de la moyenne nationale (ouest), de 23,9%, atteignant un niveau pratiquement équivalent à celui de la Bavière (27,4 %) ; le Bade-Wurtemberg arrive ici en tête avec 33,2 %.

En 2015, l'industrie manufacturière comptait en Sarre environ 2100 entreprises avec près de 97 000 salariés assujettis à l'assurance sociale obligatoire, soit environ 26 % de l'emploi total. Ce faisant, les six secteurs d'activité les plus gros pourvoyeurs d'emplois de l'industrie manufacturière de la Sarre comptent 82 % des salariés de l'industrie. C'est le secteur de la fabrication de matériels de transport qui emploie, de loin, le plus grand nombre de personnes (25 968), suivi de la fabrication de machines et d'équipements (15 154) et de la métallurgie (14 790). La fabrication de produits mé-

⁴ Dans l'ensemble du texte, les chiffres des salariés par entreprise sont extraits de la liste de la CCI « Die 50 größten saarländischen Industriebetriebe » (Les 50 premières entreprises industrielles de Sarre), situation : mars 2016

talliques (à l'exception des machines et des équipements) fournit du travail à 12 182, l'industrie alimentaire, à 7818 et la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, à 3497 personnes.

• Lorraine

Dans les premières décennies du 20^e siècle, la Lorraine, en raison de sa dynamique industrielle, a joué un rôle important en France. Grâce à ses importantes ressources minières et à la puissance de ses industries sidérurgique, textile et alimentaire, la région était devenue un important site économique. A partir des années 1960 cependant, la fermeture progressive des mines de charbon a entraîné de profonds changements. Dans ce contexte, d'importants efforts ont été entrepris en matière de politique industrielle depuis cette époque. De nouvelles industries se sont implantées en Lorraine. C'est le cas notamment de l'industrie automobile ainsi que de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ou encore de produits informatiques et électroniques.

Alors qu'au début des années 1990, la Lorraine enregistrait encore une croissance économique plus forte que le reste de la France, ce rapport s'est inversé au milieu de la décennie ; et l'écart s'est accentué avec les crises des années 2000. La Lorraine compte parmi les régions de France ayant enregistré la plus faible croissance ces dernières années. Jusque dans les années 1990, la progression de l'emploi dans le secteur automobile a porté la diversification du paysage industriel lorrain. La conjoncture difficile, la saturation du marché français et la pression sur les prix ont toutefois eu des répercussions sur l'industrie automobile. Etant donné que la situation de ce secteur, du fait de sa consommation de produits semi-finis, impacte fortement d'autres branches, les évolutions récentes pèsent lourdement sur l'activité industrielle lorraine dans son ensemble. En conséquence, l'emploi dans l'industrie manufacturière lorraine a régressé de 25,8 % entre 2000 et 2009. La tendance à la baisse a été bien plus marquée en Lorraine que dans le reste de la France. Les pertes ont accentué le déclin des industries traditionnelles (sidérurgie, métallurgie, textile), étant par ailleurs préjudiciables à certaines « branches de reconversion », comme p. ex. la fabrication de produits informatiques et électroniques, la construction de machines et d'équipements et la fabrication de matériels de transport.

En 2013, la valeur ajoutée brute de l'économie lorraine a atteint 50,6 milliards d'euros dont 13,4 % pour l'industrie manufacturière. La part de l'industrie dans la valeur ajoutée se situe ainsi au-dessus du niveau national qui s'établit à 11,4 %. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière a connu une évolution relativement stable entre 2000 et 2007. De 2007 à 2013, une perte de 18 % a toutefois été enregistrée. Il semble actuellement que la tendance négative dans l'industrie manufacturière ne pourra être que difficilement inversée.

La part la plus importante de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en Lorraine revient au secteur alimentaire et à la fabrication de boissons ainsi que de produits à base de tabac (17 %) suivis de la fabrication d'équipements électriques, de produits informatiques et de machines et d'équipements avec 11,3 %. La fabrication d'autres matériels de transport arrive en troisième position avec une part de 9,4 % de la valeur ajoutée brute.

En 2013, l'industrie manufacturière lorraine comptait 8500 entreprises⁵ avec environ 105 000 salariés, soit 14,1 % de l'emploi total. Les entreprises avec les effectifs les plus importants font, à l'exception d'ArcelorMittal (acier), toutes parties du secteur de l'automobile. La nomenclature française des activités économiques comprend, pour l'industrie manufacturière, 13 secteurs. En 2014, 80,8 % des salariés travaillaient dans les six domaines principaux. Les trois premiers – métallurgie et fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements), industries alimentaire et automobile – employaient un peu plus de la moitié des salariés de l'industrie établis en Lorraine (21 969, 17 613 et 14 099 salariés). Entre 2010 et 2014, ces trois secteurs ont enregistré une baisse de 9 % de leurs effectifs, ce qui, en valeur absolue, représente 14 369 personnes.

⁵ Chiffres CLAP, INSEE.

• Rhénanie-Palatinat

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, l'économie de la Rhénanie-Palatinat se concentrait principalement sur l'approvisionnement du bassin de la Ruhr, alors en plein essor, en produits agricoles et alimentaires. L'industrialisation se limitait aux secteurs de la chimie, de la métallurgie, de la chaussure et du textile. Aujourd'hui, avec une part de près de 25 % de la valeur ajoutée brute et plus de 315 000 salariés, l'industrie occupe une place hors du commun en Rhénanie-Palatinat. Actuellement, les principaux domaines en sont la chimie, la fabrication de matériels de transport, la fabrication de machines et d'équipements, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que la métallurgie.

Près d'un tiers du chiffre d'affaires total de l'industrie rhénane-palatine provenait en 2015 du secteur de la chimie (27,5 milliards d'€). En deuxième et troisième positions se situaient la fabrication de matériels de transport (12,5 milliards d'€ de chiffre d'affaires) ainsi que de machines et d'équipements (9,1 milliards d'€ de chiffre d'affaires) directement liés, au plan économique, à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (5,4 milliards d'€ de chiffre d'affaires) ainsi que de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (4,9 milliards d'€ de chiffre d'affaires). En rapport avec l'industrie alimentaire (sixième branche, avec un chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'€), la fabrication de boissons (vin, bière, eau minérale) joue un rôle économique particulier (2,7 milliards d'€ de chiffre d'affaires en 2015). Directement après les six secteurs les plus importants en terme de volumes d'affaires se range l'industrie pharmaceutique avec une part de chiffre d'affaires de près de 5 % (4,9 milliards d'€ de chiffre d'affaires). Les secteurs de la métallurgie ainsi que du verre, de la céramique et du papier tiennent eux aussi une place non négligeable. Avec un chiffre d'affaires cumulé de 9,8 milliards d'€ en 2015, ils ont en effet participé à raison de plus de 10 % au volume d'affaires.

En 2015, 315 708 personnes travaillaient dans le secteur de l'industrie manufacturière, soit 23,5 % de l'emploi total en Rhénanie-Palatinat. Le pourcentage des salariés du secteur des services s'établit à environ 68 %, ce qui représente 909 874 employés assujettis à l'assurance sociale obligatoire. Il est à noter tout particulièrement qu'en Rhénanie-Palatinat, les effectifs augmentent non seulement dans les services, mais que l'industrie a elle aussi créé de nouveaux emplois depuis 2010.

Les six secteurs d'activité les plus gros pourvoyeurs d'emplois de l'industrie manufacturière de la Rhénanie-Palatinat comptent 64,8 % des salariés de l'industrie. Avec 49 676 salariés, le secteur de la chimie devance la fabrication de machines et d'équipements (40 961 personnes) et la fabrication de matériels de transport (34 125 salariés). Suit la fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements) avec 33 660 salariés ; l'industrie alimentaire emploie 26 661 personnes, le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique comptant quant à lui 19 443 salariés. La fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (à la septième place, avec une part de l'emploi de 5 %) ainsi que l'industrie pharmaceutique (3,6 %) sont d'autres secteurs importants de l'économie rhénane-palatine.

Thématiques actuelles de l'industrie grand-régionale : les experts ont la parole

Des représentants du patronat, des syndicats ainsi que des pouvoirs publics se sont exprimés sur la situation dans les différentes branches de l'industrie régionale à l'occasion de vingt entretiens d'experts. Trois thématiques différentes se sont à cet égard dégagées au niveau grand-régional : numérisation et mise en réseau, approvisionnement en énergie et défis actuels à la sidérurgie. Le point de vue de l'artisanat a lui aussi été pris en considération.

Numérisation et mise en réseau dans l'industrie de la Grande Région : atouts régionaux, conditions de travail et sécurité des données

La mise en œuvre de la mutation numérique est indispensable pour la compétitivité des entreprises et, par voie de conséquence, pour la sauvegarde des emplois. Parallèlement au soutien des développements techniques et au renforcement de la coopération européenne et transfrontalière, l'accent est avant tout placé sur l'information et le conseil des salariés ainsi que des entreprises. La numérisation de l'économie ne peut réussir que si les infrastructures numériques requises à cet effet sont mises à la disposition des entreprises. Concrètement, il s'agit de développer sur l'ensemble du territoire un réseau à large bande performant.

Elle pourra contribuer à faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée à laquelle il faut s'attendre du fait de la mutation démographique.

La numérisation du monde du travail présente à la fois des chances et des risques. Des risques, notamment du fait de la joignabilité permanente ainsi que de la progression du travail mobile et, donc, de la confusion des vies privées et professionnelles y étant liée. La mise en œuvre réussie de la numérisation requiert des mesures de formation continue adaptées aux besoins. Dans un monde du travail numérisé, ceux qui sont peu qualifiés verront leurs chances se réduire progressivement et devront être pris en charge.

Une importance accrue devra à l'avenir être accordée à la sécurité des données afin de garantir celle des processus de production en réseau. L'accumulation de grandes quantités de données ne doit pas générer d'abus et déboucher sur une surveillance permanente des travailleurs. Dans le sillage de la numérisation, il y aura lieu de créer et de mettre en réseau des centres de compétences avec les entreprises artisanales au sein de la Grande Région.

Approvisionnement en énergie de l'industrie grand-régionale

L'industrie de la Grande Région est tributaire d'un approvisionnement économiquement rentable en électricité. Les potentiels de la production d'énergie décentralisée et régionale doivent de ce fait être davantage développés conjointement avec des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique. Simultanément, il faut veiller, notamment dans les composantes régionales allemandes, à ce que certains facteurs juridiques et économiques résultant de la transition énergétique ne se répercutent pas négativement sur la compétitivité internationale de l'industrie.

Défis à la sidérurgie grand-régionale

La sidérurgie occupe une place de premier ordre dans l'économie de la Grande Région. Du fait des surcapacités mondiales et de la renégociation du système communautaire d'échange de quotas d'émission, elle est toutefois en proie à de graves difficultés. C'est pourquoi, il est indispensable que la Commission européenne adopte des mesures contre le dumping aux fins de protéger la sidérurgie locale. En même temps, le système communautaire d'échange de quotas d'émission ne doit pas avoir comme conséquence que la production sidérurgique de la Grande Région, déjà d'un bon niveau écologique, soit, en raison de prescriptions relatives à la protection climatique, délocalisée dans des pays moins exigeants en la matière.

Le «dialogue social» dans les pays de la Grande Région

Dans toutes les composantes de la Grande Région, il existe, en particulier dans l'industrie, une longue tradition de partenariat social entre le patronat et les syndicats. Ce partenariat vécu revêt des formes différentes dans toutes les composantes régionales. Ce chapitre indique, dans les grandes lignes, qui sont les acteurs du partenariat social dans les composantes régionales respectives et quelles sont leurs missions centrales. Il sert ainsi au premier chef à l'information et doit renforcer la compréhension, pour le travail au quotidien, des partenaires coopérant au sein du Comité économique et sociale de la Grande Région.

L'industrie dans la Grande Région

La Grande Région subit en permanence des mutations structurelles. Il en résulte, dans les diverses composantes régionales, des structures économiques revêtant des formes quelquefois très différentes. Le CESGR retient néanmoins que l'industrie, en raison de son lien étroit avec les services en amont et en aval, demeure l'un des principaux piliers de l'économie de la Grande Région.

Le CESGR se félicite expressément qu'après des années de désindustrialisation, de nouvelles stratégies de politique industrielle soient développées et mises en œuvre dans toutes les composantes régionales. Toutefois, les entreprises industrielles de la Grande Région étant fortement dépendantes des exportations, les stratégies régionales n'ont qu'une portée limitée. Afin de promouvoir la compétitivité de l'industrie et l'avenir de bons emplois dans ce secteur, un large consensus est également nécessaire au niveau de la Grande Région pour favoriser le dialogue dans le domaine de la politique industrielle. Etant donné que l'UE définit des conditions cadres strictes en la matière, il est nécessaire de mener ce dialogue également avec les institutions communautaires et de s'engager auprès de ces dernières en faveur d'un renforcement de la base industrielle en Europe et au sein de la Grande Région.

Les termes d'une ré-industrialisation de l'Europe doivent être clairement posés. A cet égard, il est important du point de vue du CESGR que les aspects industriels, climatiques ou relatifs à la politique de l'emploi soient traités de manière équivalente. Le CESGR propose d'associer, au niveau de la Grande Région, les intérêts communs des unions patronales, des syndicats ainsi que des représentants des PME en matière de politique industrielle afin de convaincre, ensemble, les responsables politiques, également au sein de la Commission européenne, de mettre en œuvre une politique industrielle orientée vers l'avenir.

La numérisation progresse dans tous les secteurs de l'industrie. Il est du devoir de l'ensemble des parties prenantes de poursuivre ce processus d'innovation avec succès et de manière socialement acceptable. Outre la création des infrastructures requises et la promotion des activités de recherche et de développement, il est nécessaire à cet effet de déployer des efforts communs en vue de la formation continue et de la qualification des salariés. La politique industrielle doit être perçue comme une mission transversale. Il y a lieu par conséquent, sans lien avec un ministère particulier, de l'associer à des champs politiques pertinents tels que la planification universitaire, le service public ainsi que les politiques relatives au marché de l'emploi et à la formation. La recherche et le transfert des connaissances doivent pour cela intervenir de manière interdisciplinaire. Parallèlement aux aspects économiques et techniques, il est ce faisant opportun d'examiner systématiquement, notamment au sens d'une évaluation des effets technologiques, tout particulièrement les répercussions sur l'emploi et les conditions de travail.

Le besoin de formation et de qualification des salariés représente une composante importante d'une politique industrielle innovante. Une qualification sous le signe de l'innovation doit intervenir au sein des entreprises afin de donner aux salariés qui y travaillent déjà une perspective à plus long

terme. En même temps toutefois, les pouvoirs publics doivent mettre les bouchées doubles en matière de « formation numérique ».

L'accord climatique de Paris est le premier accord juridiquement contraignant de ce type obligeant non seulement les pays industrialisés, mais aussi tous les pays sans exception à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le 30 septembre 2016, le Conseil des ministres de l'UE a adopté l'accord climatique. Avec le vote positif du Parlement européen le 4 octobre 2016, l'accord est désormais réputé ratifié par l'ensemble des Etats membres de l'UE. Du point de vue du CESGR, l'accord climatique constitue une étape appropriée dans le sens d'une mutation structurelle globale dans l'industrie ainsi que la production énergétique. La protection climatique ne peut intervenir qu'au plan mondial. En effet, si seuls les entreprises de certains pays devaient atteindre les objectifs climatiques, leur compétitivité internationale s'en trouverait menacée. Car surtout les entreprises grandes consommatrices d'énergie pourraient alors délocaliser leurs sites dans des pays sans règles climatiques strictes et supprimer des emplois locaux. Le CESGR s'engage en conséquence en faveur d'une politique climatique développant le potentiel d'innovation et de modernisation de la transition industrielle et énergétique dans la Grande Région et préservant ainsi des emplois.

La sidérurgie occupe une place de premier ordre dans l'économie de la Grande Région. Du fait des surcapacités mondiales et de la renégociation du système communautaire d'échange de quotas d'émission, elle est toutefois en proie à de graves difficultés. C'est pourquoi, il est indispensable que la Commission européenne adopte des mesures contre le dumping aux fins de protéger la sidérurgie locale. En même temps, le système communautaire d'échange de quotas d'émission ne doit pas avoir comme conséquence que la production sidérurgique de la Grande Région, déjà d'un bon niveau écologique, soit, en raison de prescriptions relatives à la protection climatique, délocalisée dans des pays moins exigeants en la matière.